

PROCES-VERBAL

Séance du 2 décembre 2023 à 9h00

Nom	Prénom	Qualité
RIVIERE	Jean-Paul	Président de la séance
BAS BELIN ROGER GRAPPEY	Patrick Emmanuel Bernadette Fabien	Conseillers municipaux présents
		Excusés
PATIN	Didier	Secrétaire de séance

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 6

Nombre de conseillers pour quorum : 4

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 6

Le quorum est donc atteint.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

- Approbation du Procès-verbal du 22/11/2023
- Emprunt Crédit Agricole : travaux de rénovation du lavoir
- Questions diverses

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

Délibération n°36-2023

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : Annule et Remplace D31-2023 : Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux de rénovation du lavoir communal, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la proposition remise par le Crédit Agricole et après en avoir délibéré, Décide de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 40 000 € (quarante mille euros)
- Durée : 180 mois (15 ans)
- Taux fixe : 4.12 %
- Périodicité : trimestrielle
- frais et commissions : 200 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Teneur des discussions : Suite à la demande du Crédit Agricole, nous sommes dans l'obligation de revoir la délibération D31-2023 afin d'y apporter une modification.

Mode de scrutin : ordinaire

Rapport adopté : à l'unanimité : 6

pour :

contre :

Teneur des discussions au cours de la séance

1. Le Conseil Municipal approuve le Procès-verbal du 22/11/2023

Jean-Paul RIVIERE, Maire

PATIN Didier, secrétaire de séance